

**DECLARATION DES PERFORMANCES**

En accord avec l'Annexe III du Règlement (UE) n°305/11 changé par le Règlement délégué (UE) n°574/2014

Nr.: 1329300

Code d'identification unique du produit type: MC-Techniflow 53

Numéro de lot : voir emballage du produit

Usage: Superplastifiant/Haut réducteur d'eau/Adjuvant pour béton –

EN 934-2 : Tab 2 + Tab 11.1/Tab 11.2 ;

Fabriquant: MC-Chimie SARL

8 Avenue Marchande, 57520 Grosbliederstroff

Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances: Système 2+

Norme harmonisée: EN 934-2:2009+A1:2012

Organisme vérificateur: Laboratoire d'essai des matériaux et de recherche – MPA Karlsruhe (Nr d'identification : 0754)

L'organisme vérificateur a réalisé, selon le système 2+, une inspection initiale de l'usine ainsi qu'une surveillance de production suivis d'une évaluation et d'une appréciation du contrôle de production en usine.

Le produit MC-TechniFlow 53 remplit les demandes de la norme EN 934-2 : Tab 2 + Tab 11.1/Tab 11.2. Un premier rapport d'essais a été établi. Le contrôle de production en usine a été certifié par l'organisme vérificateur.

Certificat de conformité du contrôle de production en usine Nr. 0754-CPR-17-0402

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
<b>Teneur en ions chlorure</b>	Max. 0,10 % en masse	EN 934-2:2009+A1:2012
<b>Teneur en alcalins (Na<sub>2</sub>O équivalent)</b>	Max. 5,0 % en masse	EN 934-2:2009+A1:2012
<b>Effet sur la corrosion</b>	Composants conformes à la norme NF EN 934-1 : 2008, Annexe A.1	EN 934-2:2009+A1:2012
<b>Résistances à la compression à fonction haut réducteur d'eau</b>	À 7 jours: béton adjuvanté $\geq$ 110 % du béton témoin À 28 jours: béton adjuvanté $\geq$ 115 % du béton témoin	EN 934-2:2009+A1:2012 Tableau T 2+ 11.1
<b>Temps de prise</b>	Début de prise : pour le mortier adjuvanté $\geq$ à celui du mortier témoin + 90 min Fin de prise : pour le mortier adjuvanté $\leq$ à celui du mortier témoin + 360 min	EN 934-2:2009+A1:2012 Tableau 11.1
<b>Teneur en air du béton frais à fonction haut réducteur d'eau</b>	Béton adjuvanté $\leq$ 2 % en volume au-dessus de celle du béton témoin	EN 934-2:2009+A1:2012 Tableau 11.1
<b>Teneur en air du béton frais à fonction superplastifiant</b>	Béton adjuvanté $\leq$ 2 % en volume au-dessus de celle du béton témoin	EN 934-2:2009+A1:2012 Tableau 11.2
<b>Réduction de la quantité d'eau</b>	Béton adjuvanté $\geq$ 12 % en comparaison du béton témoin	EN 934-2:2009+A1:2012 Tableau 11.1
<b>Résistances à la compression à fonction superplastifiant</b>	A 28 jours : Béton adjuvanté $\geq$ 90 % en comparaison du béton témoin	EN 934-2:2009+A1:2012 Tableau 11.2
<b>Augmentation de la consistance</b>	Augmentation de l'étalement $\geq$ 160 mm par rapport aux (350 $\pm$ 20) mm initiaux	EN 934-2:2009+A1:2012 Tableau 11.2
<b>Maintien de la consistance</b>	la consistance du béton adjuvanté ne doit pas tomber en dessous de la valeur initiale de la consistance du béton témoin. 60 min après l'ajout, Béton adjuvanté $\geq$ valeur initiale du témoin	EN 934-2:2009+A1:2012 Tableau 11.2
<b>Substances dangereuses</b>	Voir fiche de données de sécurité	EGVO

Les performances du produit MC-TechniFlow 53 est conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité de MC-Chimie France.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Directeur de MC-France

Grosbliederstroff, le 17/02/2020

Lieu et date